



# Mémento

Questions - réponses  
sur la gestion des déchets ménagers

Ce mémento, rédigé à l'attention des élus et agents des communes du Grand Belfort, vous donnera toutes les réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur la politique de gestion des déchets du Grand Belfort. Nous espérons ainsi vous apporter les précisions sur les enjeux auxquels nous devons faire face, les mesures prises et les objectifs que nous devons atteindre.

Vous y trouverez aussi toutes les informations nécessaires pour répondre aux interrogations du public.

## Quels sont les grands projets à court terme du service Déchets Ménagers ?

Une quatrième déchetterie fixe va ouvrir à l'été 2022 sur l'Aéroparc à Fontaine. Elle remplacera l'actuelle déchetterie mobile.

Le service Déchets Ménagers travaille actuellement sur trois grands projets :

- **l'extension des consignes de tri** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **la collecte séparée des biodéchets** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **la mise en place d'un outil de pilotage** en 2024 pour mieux connaître les comportements des usagers par secteur mais aussi par foyer, cibler les actions de sensibilisation et adapter les fréquences des tournées aux besoins réels.



Projet de déchetterie fixe à Fontaine

## Concrètement, qu'est ce qui va changer pour les usagers dans les années à venir ?

Le temps où l'on pouvait se débarrasser de tout objet ou déchet sans réfléchir est bel et bien révolu. Les usagers vont devoir trier davantage (plus d'emballages, biodéchets) pour réduire le volume de déchets destinés à l'incinération.

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

#### Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri ?

Les solutions industrielles pour recycler davantage de plastique se développent. C'est pourquoi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tri (bac jaune) sera élargi aux plastiques comme les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène et les films plastiques dans toutes les communes du Grand Belfort (actuellement seules les 18 communes de l'ex-communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse trient l'ensemble des emballages).

La consigne de tri sera alors plus simple puisque tous les emballages se trieront. L'objectif est de recycler davantage de matières et de réduire la quantité de déchets qui finissent à l'incinération ou à l'enfouissement.



#### Quelles seront les conséquences de ces nouvelles consignes de tri ?

En 2022 une étude des volumes de bacs jaunes existants sera réalisée afin d'anticiper les éventuelles adaptations de bacs pour 2023.

## LES BIODÉCHETS

### Quand sera mise en place la collecte des biodéchets ?

Le Grand Belfort doit répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Article L.541-21-1 du code de l'environnement). La collectivité est tenue de proposer aux ménages une collecte séparée.

### Le tri des biodéchets sera-t-il obligatoire ?

La collecte séparée des biodéchets sera mise en place sur le principe de l'apport volontaire, comme pour le verre. Des contrôles de bac seront réalisés par les ambassadeurs du tri pour inciter les usagers à utiliser la nouvelle collecte. La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (bac brun) sera diminuée pour inciter, là aussi, à mieux trier.

### La collecte de biodéchets va-t-elle remplacer le compostage ?

Non, l'idéal est de traiter ses déchets de jardinage et de cuisine sur place, avec le compostage. Les biodéchets sont les restes de repas, y compris les restes de viande.

### Les biodéchets



Les fruits et légumes (épluchures et périmés)



Les restes de repas



Les os, viandes et poissons en petite quantité



Les pains et céréales



Les coquilles d'œufs



Le marc de café et les sachets de thé (en papier)



Les laitages

### Où et quand seront installés les conteneurs à biodéchets ?

L'organisation de la collecte des biodéchets est à l'étude et un chargé de mission est en cours de recrutement. Courant 2022, chaque mairie sera consultée pour définir l'implantation des points de collecte. Au moins un point d'apport volontaire par commune devra être mis à la disposition des habitants.

## **Comment trier ses biodéchets quand on habite dans un immeuble collectif ?**

Des bacs de collecte des biodéchets seront proposés aux syndicats pour certains, et des conteneurs seront implantés en pied d'immeuble, près des points de collecte des déchets existants.

## **Le tri des biodéchets est-il obligatoire pour les restaurants ?**

Le tri des biodéchets est déjà obligatoire pour les professionnels. Pour ceux qui ne l'ont pas encore mis en place, une solution pourra être proposée dans le cadre du service public de collecte dans le respect de la limite globale de volume hebdomadaire collecté tous matériaux confondus (2 250 litres par semaine).

## **LE FINANCEMENT DU SERVICE**

---

### **Pourquoi le Grand Belfort ne met-il pas en place une redevance incitative comme le font d'autres communes pour inciter les usagers à trier ?**

5 % à 10% des collectivités ont opté ou expérimentent la redevance incitative au niveau national. Si elle est facile à mettre en œuvre en milieu rural où la plupart des foyers sont individualisés, elle devient beaucoup plus difficile à appliquer sereinement et efficacement en milieu urbain.

Nos différentes études ont montré que la redevance incitative entraînerait une augmentation de la facture pour plus de la moitié des usagers tout en ayant le sentiment d'une diminution du service rendu. De plus, cette mesure anxiogène engendrerait potentiellement des comportements non vertueux et des crispations entre usagers et envers les collectivités.

Le Grand Belfort a donc décidé d'agir par d'autres formes d'incitation. Le choix a été fait d'inciter financièrement au tri et au respect de la réglementation en déployant une police du tri réalisant des contrôles pédagogiques des bacs, des sensibilisations en porte-à-porte et des verbalisations pour les mauvais trieurs récidivistes.

## **Pourquoi la TEOM ne baisse pas malgré le tri des habitants ?**

La Taxe sur les ordures ménagères est calculée sur la valeur locative et non selon le volume de déchets produits ou l'usage du service de collecte. Cet impôt finance l'ensemble du service (collecte, déchetteries, tri et recyclables, traitement des déchets).

L'enjeu est la maîtrise maximum de la facture globale. À ce jour, le taux de la taxe n'a pas augmenté depuis 9 ans.

## **L'INCITATION AU TRI**

---

### **Comment le Grand Belfort compte-t-il inciter les usagers à trier davantage ?**

Le Grand Belfort mise sur la pédagogie et la responsabilisation des usagers. Pour inciter aux bons gestes de tri, le service Déchets Ménagers s'appuie sur l'action de la police du tri selon 3 leviers :

- contrôle des bacs
- sensibilisation en porte à porte
- verbalisation.

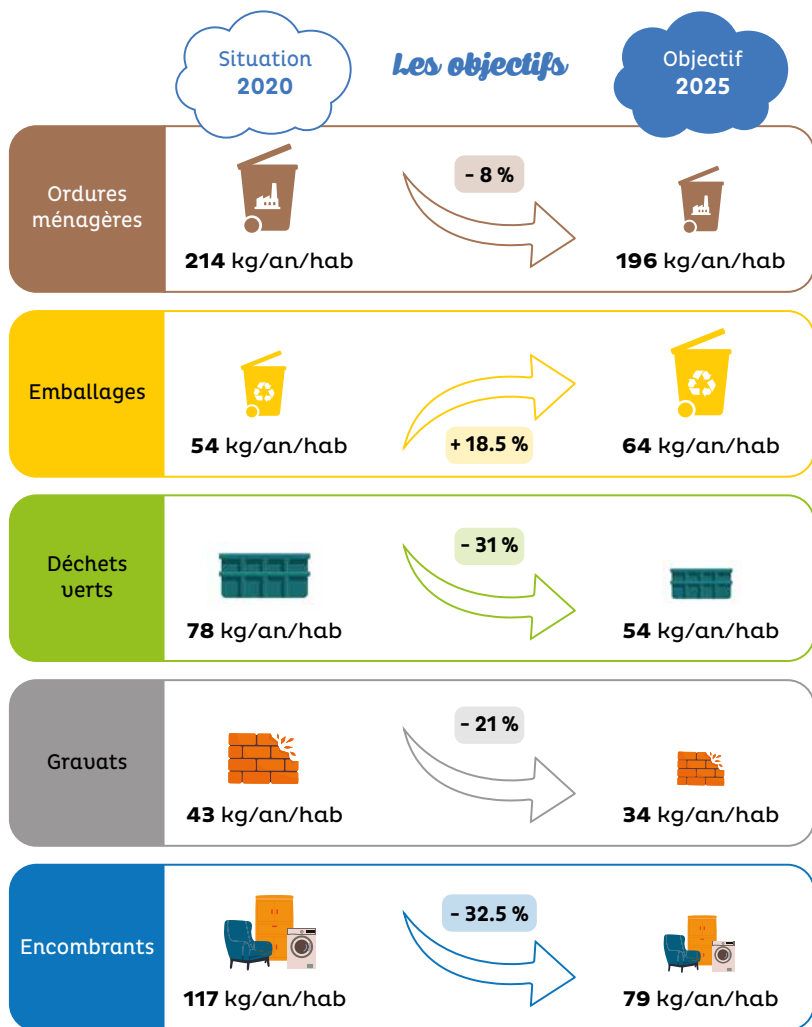
Des opérations de communication permettent aussi d'inciter au tri, avec l'appui du réseau de référents déchets ménagers dans les communes.

L'adaptation des volumes de bacs et de la fréquence de collecte peut participer aussi à l'incitation au tri.

Enfin, un outil de pilotage sera mis en place en 2024. Un projet est à l'étude afin de mettre en œuvre un outil de mesure de l'utilisation du service et des comportements de chaque usager face à la gestion de ses déchets. L'objectif est de personnaliser les actions de sensibilisation et d'adapter les fréquences des collectes aux besoins réels pour en optimiser le coût.

## LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Quels sont les objectifs imposés par le Plan régional de prévention des déchets non dangereux ?



Pour atteindre ces objectifs, il faut améliorer encore la part de recyclables dans notre collecte et réduire fortement les déchets occasionnels collectés en déchetterie, notamment les déchets verts et les gravats.

## Qui fixe ces objectifs ?

Les objectifs sont définis à l'article L. 541 du Code de l'environnement qui fait de la prévention et de la réduction de la production de déchets une priorité.

Ces objectifs ont été adaptés localement par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés et dans le Plan Local de Prévention des Déchets du Grand Belfort disponible en téléchargement sur [le site internet de la collectivité](#).

## Comment le Grand Belfort compte t-il agir pour réduire les émissions de déchets ?

Le Grand Belfort agit :

- **En favorisant la prévention** (réemploi des objets avec La Ressourcerie 90, surveillance des bennes à déchets verts et incitation à la gestion des déchets verts à la parcelle).
- **Par le recyclage et la valorisation** de la matière (encouragement des composteurs collectifs, vente de composteurs individuels, recherche de nouvelles filières de recyclage)
- **La sensibilisation** (actions de communication, police du tri)
- **La simplification du tri** (extension des consignes de tri pour les emballages)

## Que fait le Grand Belfort pour améliorer le cadre de vie dans les communes ?

Le Grand Belfort met en place plusieurs actions pour réduire les nuisances olfactives, sonores et la pollution engendrées par la collecte des déchets :

- Lutte contre la présence de bacs sur les trottoirs par des solutions au cas par cas (points de regroupement...)
- Remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble
- Expérimentation de véhicules émettant moins de gaz à effet de serre (électrique, à hydrogène).



## Que deviennent les déchets collectés par le Grand Belfort ?

Les ordures ménagères résiduelles	Incineration à l'usine du Sertrid, située à Bourogne
Déchets inertes	Enfouissement dans l'installation de stockage de déchets inertes d'Argiésans
Emballages recyclables	Tri au centre de tri de Sélestat (67) du SMICTOM d'Alsace Centrale et centre de tri Schroll à Chavelot (88) puis reprise des matières par les industriels.
Bouteilles et bocaux en verre	Tri et recyclage par le verrier OI Manufacturing dans les Vosges
Bois	Recyclage en panneaux de particules ou en énergies via COVED
Laine de verre, fenêtres, placoplâtre	Recyclage du plâtre chez Rittleng (67) et enfouissement du reste dans un centre de stockage à Fontaine les Clerval (25).
Meubles	Tri et valorisation par Ecomobilier
Autres déchets encombrants incinérables	Broyage et incineration à l'usine d'incineration de Bourogne
Ferraille	Tri pour recyclage par Pietra à Bourogne



Batteries	Recyclage via Derichebourg à Héricourt
Déchets verts	Compostage par Sundgau compost à Hirsingue (68)
Papiers et cartons de déchetterie	Recyclage via Onyx Est à Etupes (25)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Recyclage et valorisation par Envie 2 E et Ecosystem
Textiles	Réemploi ou recyclage par La Ressourcerie 90 à Belfort
Déchets dangereux (peintures et autres produits toxiques)	Traitement par Alsadis à Cernay (68) dans le cadre de la filière ECODDS
Pneus	Traitement et recyclage par la filière Aliapur (54)
Huiles minérales	Recyclage par Grandidier (88)
Huiles végétales	Recyclage par Antipolest - Oleo Recycling (67)
Papiers confidentiels	Broyage et recyclage par La Ressourcerie 90 à Belfort

## CONTACTS UTILES

### Service Déchets Ménagers

Rue des Carrières - Belfort



03 84 90 11 71

[grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr)

- Télécharger les rapports d'activité du service Déchets Ménagers
- Télécharger le plan local de prévention des déchets

### La Ressourcerie 90

3 rue de Soissons - Belfort

(fusion des associations Inser'uet et Chamois)



03 84 22 63 36

- Collecte de cartons des commerçants au centre ville de Belfort
- Collecte des encombrants réutilisables déposés en déchetteries
- Réemploi, recyclage
- Broyage des papiers confidentiels
- Collecte des textiles
- Sensibilisation au tri des déchets dans les écoles



### Consignes de tri, calendriers de collecte, cartes des points de collecte...

Téléchargez l'appli **Belfort déchets**  
sur votre smartphone



Pour rester informé sur les actualités  
du service Déchets Ménagers, télécharger des fichiers,  
rendez-vous sur l'espace réservé aux référents déchets  
des communes du Grand Belfort :  
**[bit.ly/grandbelfort-referents-dechets](https://bit.ly/grandbelfort-referents-dechets)**